



COUR D'APPEL DE ROUEN

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles R312-66 et R312-73 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 17 mai 2010, portant nomination de Madame Catherine CHENEAU, greffière en chef, en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'Appel de Rouen à compter du 5 septembre 2010.

DECIDENT

Article 1^{er} :

Délégation conjointe est donnée à Madame Catherine CHENEAU, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rouen, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Monsieur Hervé NOTHIAS, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Odile RIBEAUCOURT, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Corinne HUSSON-LEFEBVRE, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;

afin de signer :

- les autorisations aux fins d'utilisation de son véhicule personnel pour les besoins du service aux magistrats et fonctionnaires qui en font la demande ;
- les ordres de mission des fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel concernant les fonctionnaires ;
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence des magistrats et fonctionnaires.

.../...

.../...

Article 2^{ème} :

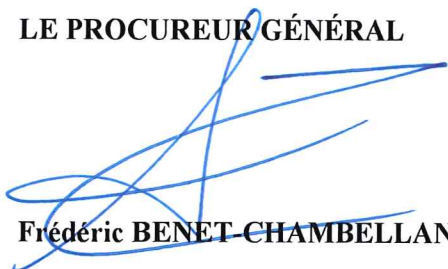
La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rouen, au directeur de greffe de la cour, au directeur des finances publiques de Lille, et au chef du pôle CHORUS près la Cour d'Appel d'Amiens.. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de la Seine-Maritime ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Eure.

Article 3^{ème} :

La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en matière administrative du 1^{er} septembre 2014.

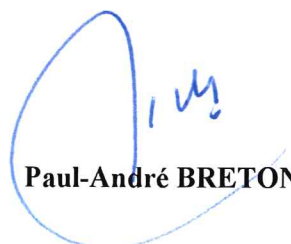
Fait à Rouen, le 2 septembre 2015

LE PROCUREUR GÉNÉRAL



Frédéric BENET-CHAMBELLAN

LE PREMIER PRÉSIDENT



Paul-André BRETON

Specimen des signatures :

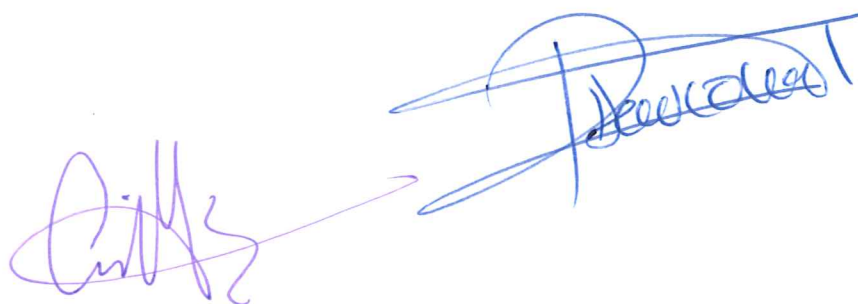


Catherine CHENEAU



Hervé NOTHIAS

Odile RIBEAUCOURT



Corinne HUSSON-LEFEBVRE